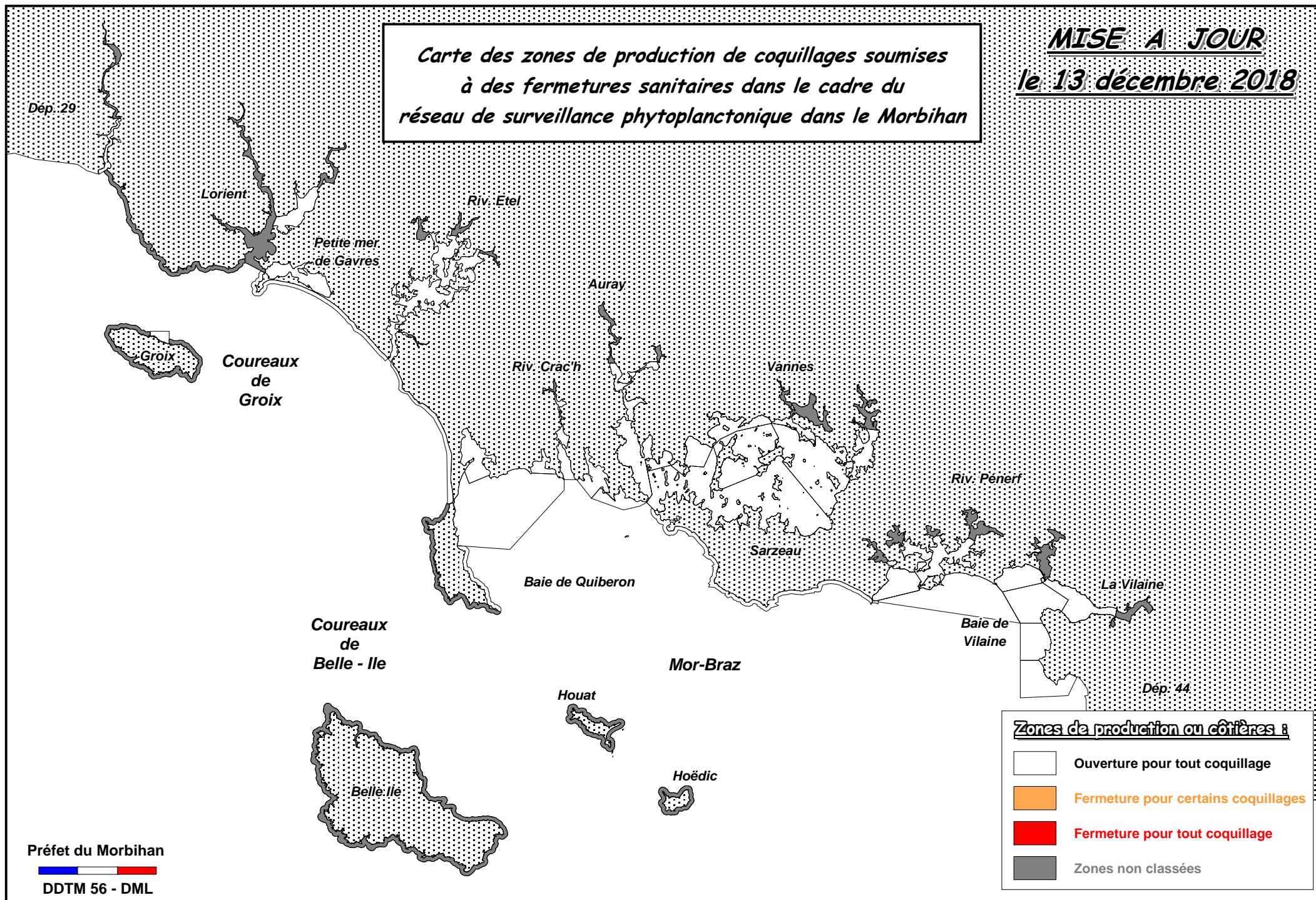


*Carte des zones de production de coquillages soumises
à des fermetures sanitaires dans le cadre du
réseau de surveillance phytoplanctonique dans le Morbihan*

MISE A JOUR
le 13 décembre 2018



Zones de production ou côtières :

- Ouverture pour tout coquillage
- Fermeture pour certains coquillages
- Fermeture pour tout coquillage
- Zones non classées

Préfet du Morbihan
DDTM 56 - DML

(Carte établie à titre d'illustration. Pour les limites de zones, se référer au texte de l'arrêté préfectoral de classement sanitaire du 29 septembre 2017.)